



5 décembre, un jour pas comme les autres

3/12/2019

Le Sommaire

La règle d'or de la réforme Delevoye/Macron est le blocage définitif des ressources affectées au financement des retraites à environ 14 % du Produit Intérieur Brut soit le niveau d'ores-et-déjà atteint en 2018. Compte tenu de l'augmentation du nombre de retraités, il s'ensuivrait un effondrement du niveau des pensions : la réforme ne ferait que des perdants.

Le gouvernement mobilise cinq leviers contre la retraite des ingénieurs et cadres



Cinq mesures qui pourraient faire mal...

[<la suite>](#)

Le gouvernement n'a pas la confiance des ingénieurs et des cadres



Interrogés sur la réforme, voici l'état de leur opinion...

[<la suite>](#)

Le 5 décembre : une mobilisation pour une autre réforme



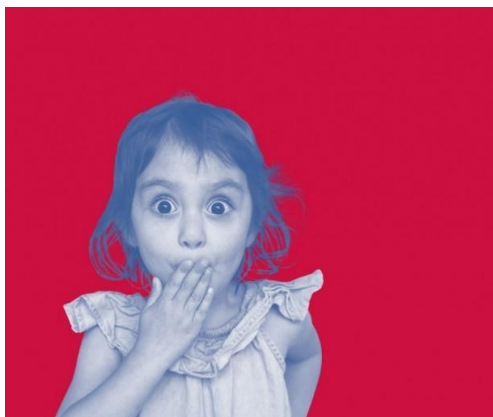
L'Ugict propose : ...

[<la suite>](#)

Vos contacts chez ESF



Le gouvernement mobilise cinq leviers contre la retraite des ingénieurs et cadres (mais pas qu'eux...)



Le droit à retraite serait proportionnel à la durée de cotisation.

Plus on cotise longtemps, plus on a de points. Mais les périodes d'études supérieures ne sont pas rémunérées, donc pas cotisées... Pour compenser, les salariés diplômés seraient condamnés à travailler au-delà de 70 ans pour maintenir leur niveau de vie. Les femmes diplômées, avec des carrières plus interrompues que les hommes, seraient encore plus pénalisées que les hommes.

Tous les salaires de carrière seraient pris en compte pour le calcul de la pension.

L'impact des précarités du début de carrière, qui est aujourd'hui neutralisé par un calcul sur les 25 meilleures années dans le privé, ne le serait plus. Mauvais plan pour les stagiaires du supérieur et les doctorants.

Le droit à retraite serait proportionnel au salaire moyen de carrière.

Plus le profil de carrière est ascendant, plus le salaire moyen de carrière décroche du dernier salaire et plus le niveau de la pension décroche du dernier salaire.

Les cadres seraient exclus des mécanismes de solidarité.

Les périodes indemnisées au titre de la maladie, du chômage, d'une incapacité de travail ou de la maternité seraient désormais financées par l'impôt, sous forme d'aides sociales qui seraient délivrées sous conditions de ressource.

10 % de cadres seraient privés de la possibilité de cotiser en répartition sur la totalité de leur salaire.

Jusqu'à présent, les cadres sup cotisent obligatoirement pour la retraite jusqu'à huit plafonds de la Sécurité sociale, soit 328 724 € annuels en 2020. Avec la réforme Delevoye, ils ne cotiseraient plus que jusqu'à trois plafonds, soit 123 264 €. Une perte majeure de droits pour les intéressés, condamnés à jouer une partie de leur retraite sur les marchés financiers, en se constituant une épargne dont les assureurs ne garantissent même pas la restitution (les produits commercialisés relèvent de l'article 83 du Code général des Impôts). Une perte pour le système de retraite par répartition qui serait privé de cette part des cotisations.

[<Revenir au sommaire>](#)

Le gouvernement n'a pas la confiance des ingénieurs et des cadres.



Interrogés sur la réforme, voici l'état de leur opinion : *Pensez-vous que le niveau de vos droits en matière de retraite sera maintenu ?*

- OUI : 15 %
- Non : 73 %
- Ne sait pas : 12 %

Autrement dit 73% des ingénieurs et cadres savent bien calculer et ont fait leurs simulations. Jugez vous-même.

Des durées de carrière ubuesques ...Ceci n'est pas une simulation.

Quelle durée de carrière pour partir avec 75 %, 66 % ou 60 % de son dernier salaire annuel ?

Compte tenu des paramètres annoncés par le gouvernement pour 2025, à savoir un droit annuel à retraite de 55 centimes pour 10 euros de cotisation (soit un rendement de la cotisation de 5,5 % à l'âge du taux plein), tout salarié dont le salaire de carrière a progressé comme le salaire moyen devrait cotiser la durée indiquée dans le tableau ci-dessous :

Pension exprimée en % du dernier salaire	Durée de carrière	Age de fin de carrière	
		BAC + 5	BAC + 8
75 %	54 ans	77 ans	80 ans
66 %	47,5 ans	70,5 ans	73,5 ans
60 %	43 ans	66 ans	69 ans

Et pendant la retraite ... les pensions ne seraient plus garanties !

Le montant des pensions pourrait diminuer, notamment en cas de récession : le plafonnement à 14 % du PIB du financement des retraites impliquerait une amputation automatique de l'ensemble des pensions, qu'elles aient été liquidées avant ou après la mise en œuvre de la réforme.

[<Revenir au sommaire>](#)

Le 5 décembre: une mobilisation pour une *autre* réforme

De nombreux syndicats appellent à manifester le 5 décembre : [CGT](#), [CFE-CGC](#), [FO](#), [Solidaires](#), [FSU](#), les syndicats lycéens et étudiants...



Car tous pensent qu'il existe des possibilités de réformer autrement, notamment avec :

- Le rétablissement à 60 ans de l'âge d'ouverture du droit à retraite, avec une pension d'au minimum 75 % net du salaire net de fin de carrière, pour toute carrière complète,
- La validation des années d'études supérieures et des périodes d'inactivité subies pour le calcul de la retraite,
- Et l'augmentation des ressources affectées au financement des retraites :
 - En augmentant modérément les cotisations retraites de 0,16 % de la part salariale des cotisations et de 0,24 % de la part patronale suffirait à dégager le financement nécessaire pour rétablir la retraite à 60 ans : soit pour un salarié gagnant 2500 euros brut par mois, 10 euros de cotisation mensuelle supplémentaire dont 6 euros payés par l'employeur...
 - En réalisant l'égalité salariale femmes/hommes

- En supprimant les aides à l'emploi et les exonérations de cotisation inefficaces contre le chômage et en mettant à contribution les revenus financiers des entreprises qui, au contraire des revenus financiers des particuliers, sont totalement exonérés.

Les RDV du 5 décembre en France : [La carte](#)

Ville	Rendez-vous
Paris	14h Gare de l'EST
Grenoble	10h Gare SNCF
Lyon	10h30 manufacture des Tabacs en direction de Place Bellecour
Bourgoin-Jallieu	10h30 Place saint Michel
Toulouse	14h Place ST. Cyprien

[<Revenir au sommaire>](#)

Vos élus UGICT au CSE :

							
<u>Caroline Baermann</u>	<u>Yassine Benmerabet</u>	<u>Tracy Dupont</u>	<u>Julien Couignoux</u>	<u>Luc Leroy</u>	<u>Zhyian Lin</u>	<u>Christophe Bagez Bernet</u>	<u>Pierre Loumei</u>

Professionnellement engagés
Socialement responsables

N'hésitez pas à diffuser autour de vous !
Vous vous posez des questions ?
Vos représentants UGICT sont là pour vous !

Pour tout ce qui concerne l'abonnement à notre lettre d'information électronique ou nous contacter pour toute autre raison,



une seule adresse : contact@ugictdxc.com